

Echo du Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 6 mai 2013 et a traité les sujets suivants :

Point sur la révision du POS/PLU : Le Maire a présenté l'état d'avancement de la révision du POS en PLU. Le Conseil Municipal a parcouru le règlement du PLU. Il a étudié dans le règlement les dispositions relatives aux différentes zones. Il a ensuite repéré sur la carte communale les différentes zones désignées par les lettres : UA, UB, UBa, AU, A, Ah, N et Nh. Le Conseil Municipal a entériné la proposition de la Commission d'Appel d'Offres sur le choix du cabinet MAPE pour élaborer la mise à jour du Schéma Directeur et du Zonage d'assainissement en vu du PLU. Cette étude s'élève à 16 637,50 euros HT.

Travaux : Le Maire a présenté les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres sur les travaux prévus sur le site de l'Arthaudière (Aile ouest, tour et pigeonnier). Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de confier les travaux de maçonnerie à l'entreprise « COMBIER » pour un montant de 71 554,00 euros HT et les travaux de charpente à l'entreprise « Les Charpentiers du Grésivaudan » pour un montant de 30 579,26 euros HT. Ces travaux concernent uniquement la 1^{ère} tranche ferme.

Budget : Une petite décision modificative a été votée pour affecter un solde des restes à réaliser d'investissement de 2012 pour 2834,00 euros sur le compte des frais des documents d'urbanisme, numérisation du budget 2013.

Modification des statuts de Communauté de Communes du Pays de St Marcellin : Le Maire a présenté et commenté les modifications effectuées sur les différents articles des statuts de la Communauté de Communes du Pays de St Marcellin. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les propositions de modification des statuts.

Divers : Le Conseil Municipal a délibéré favorablement sur la proposition de convention avec le Conseil Général pour enfouir des fourreaux nécessaires aux différents réseaux lorsque la commune réalise des travaux.

Le Conseil Municipal a validé la demande de la personne en contrat civique pour prendre en charge une partie de ses frais de déplacement.

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement la proposition du SEDI pour le renforcement du transformateur électrique du quartier « Les Plans ». Les travaux sont pris en charge par le SEDI.